

## SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

\*\*\*\*\*

Séance du 11 juin 2021

\*\*\*\*\*

N° 2021 - 22

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	14	L'an deux mil vingt et un, le 11 juin à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
<b>Présents :</b>	9	
<b>Votants :</b>	9	
<b>Nombre de voix :</b>	12	
<b>Date de la convocation :</b>	04 juin 2021	

**Présents :** Mmes BOURDONCLE, MAGNANI, PALMIE et QUINTARD,  
MM. DEPRINCE, FLORENS (suppléant de M. BESSEDE, excusé),  
REGAMBERT, SALOMON et WEILL.

**Absents excusés :** MM. HEBRARD, JAZEDE, LAMOLINAIRIE, MERIEL et VERIL.

**Assistait à la séance :** Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)

**OBJET : Développement d'un projet solaire photovoltaïque à la plateforme bois-énergie de Nègrepelisse**

Monsieur le Président indique qu'il souhaite mettre en place des panneaux photovoltaïques sur la plateforme bois-énergie afin d'être cohérent dans une démarche de développement des énergies renouvelables.

La surface totale de toiture des 2 bâtiments est proche de 2 000 m<sup>2</sup>.

Pour cela, le SDD82 peut mettre à disposition les toitures du hangar de la plateforme bois-énergie de Nègrepelisse à une entreprise pour une capacité de production de 100 kWc sur une surface exploitable d'environ 600 m<sup>2</sup> sur le grand hangar, mieux orienté que le petit hangar.

Ainsi, un appel à manifestation d'intérêt doit être effectué au titre de l'article L.2122-1-4 du CG3P.

Un modèle de cet appel à manifestation d'intérêt est joint en annexe.

Cet appel à manifestation d'intérêt sera affiché sur le site et publié sur le site internet de la Commune de Nègrepelisse.

A l'issue, Monsieur le Président propose de choisir l'entreprise la mieux-disante à condition que l'équilibre économique de l'opération soit favorable au SDD82 (recettes positives au terme de l'opération).

**AR Prefecture**

082-258201367-20210611-DELIB2021\_22-DE  
Reçu le 15/06/2021  
Publié le 15/06/2021

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à lancer l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture du hangar de la plateforme bois-énergie de Nègrepelisse,
- autorise Monsieur le Président à signer un contrat de location de la toiture du hangar de la plateforme bois-énergie de Nègrepelisse pour la mise en place de panneaux photovoltaïques avec l'entreprise la mieux-disante et tout acte se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré le 11 juin 2021

Le Président,  
Michel WEILL

